

Document à l'intention des parents

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Nom de l'école : _____

La loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement. Ce document présente un bilan de cette évaluation.

ACTIONS RÉALISÉES pour l'année scolaire en cours : _____

- 1) _____
- 2) _____
- 3) _____
- 4) _____
- 5) _____
- 6) _____

Commentaires si besoin :

CONSTATS QUI ÉMERGENT SUITE À LA CUEILLETTE DE DONNÉES RÉALISÉE EN COURS D'ANNÉE
(différents sondages administrés)

- 1) _____
- 2) _____
- 3) _____
- 4) _____
- 5) _____
- 6) _____

Commentaires si besoin

Document à l'intention des parents

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

ACTIONS PROJETÉES à notre école pour l'année scolaire à venir : _____

- 1) _____
- 2) _____
- 3) _____
- 4) _____
- 5) _____

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires :